

## Méthode de tri et collecte



La communauté de communes a délégué ses compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers au syndicat SIGIDURS. La collecte sera effectuée par la société VEOLIA.

Voici la nouvelle organisation du tri et des collectes.

### **Le verre**

Les bouteilles, les bocaux de conserve et pots de verre sont collectés en apport volontaire. Ils doivent être portés régulièrement dans le conteneur vert situé près du bassin de retenue. Le verre débarrassé de ses impuretés est réduit en poudre et fondu pour faire de nouvelles bouteilles.

### **Les emballages et le papier**

Les bouteilles en plastique (bouteilles d'eau, de jus de fruits, de soda, d'adoucissant, de lessive, de shampoing, de lait, ....., le bidons), les bidons métalliques, les briques et les petits cartons sont collectés en porte-à-porte tous les mercredis matin. Ils doivent être placés dans les bacs jaunes. Les journaux, les prospectus, les papiers et les cartons sont maintenant ramassés dans les bacs jaunes.

### **Les déchets végétaux**

La collecte des déchets végétaux aura lieu de mi-avril à mi-octobre les mercredis des semaines impaires. Ils doivent être placés dans des poubelles vertes fournies par le SIGIDURS ou en sacs biodégradables ou en fagots ficelés par des liens naturels. Les sacs biodégradables ne sont plus fournis. En aucun cas, il n'est toléré d'utiliser des sacs en plastique.

### **Les déchets résiduels**

Tous les résidus n'entrant pas dans les bacs jaunes ou dans les sacs biodégradables ou dans les conteneurs à verre sont ramassés uniquement le mercredi après-midi dans vos poubelles ou dans des sacs non fournis en attendant les bacs qui vont être distribués gratuitement.

### **Les encombrants**


Les encombrants, à l'exception des pneus, pots de peinture et d'huile, sont ramassés le dernier vendredi des mois pairs.

### **Les déchets dangereux**

Les déchets dangereux des ménages seront déposés en déchèterie.

**En cas de problème appelez le 0 800 735 736 (appel gratuit depuis un poste fixe).**

### **Fichier(s) :**

 [Consignes de tri](#) <sup>[1]</sup>

---

**Source URL:** <https://www.mareil-en-france.fr/content/methode-tri-et-collecte>

### **Liens**

[1] [https://www.mareil-en-france.fr/sites/mareilenfrance/files/document/article/img\\_20171102\\_0003.pdf](https://www.mareil-en-france.fr/sites/mareilenfrance/files/document/article/img_20171102_0003.pdf)